



SAH Bern

OSEO Fribourg

OSEO Genève

OSEO Neuchâtel

SOS Ticino

SAH Schaffhausen

OSEO Valais

OSEO Vaud

SAH Zentralschweiz

SAH Zürich

## Consultation relative à la loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027

### Réponse de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)

Berne, le 28 avril 2025

**Schweizerisches Arbeiterhilfswerk**  
**Œuvre suisse d'entraide ouvrière**  
**Soccorso operaio svizzero**

**Nationales Sekretariat**  
Zieglerstrasse 29, 3007 Bern  
Telefon 031 380 14 01  
info@sah-schweiz.ch  
www.sah-schweiz.ch

**Spendenkonto**  
IBAN CH96 0839 0034 6831 10104



**Ihre Spende  
in guten Händen.**

## 1. Introduction

L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) est une organisation d'entraide indépendante de tout parti politique et de toute confession. Elle aide des personnes dans toute la Suisse à s'intégrer socialement et professionnellement en leur proposant des offres de formation, de conseil et d'emploi. Dix associations régionales indépendantes forment le réseau de l'OSEO et emploient environ 850 collaboratrices et collaborateurs dans 18 cantons et 37 villes de Suisse.

L'OSEO remercie le Conseil fédéral de lui donner l'occasion de prendre position sur la loi fédérale relative au programme d'allègement budgétaire 2027. Afin d'alléger le budget fédéral, le Conseil fédéral propose un vaste paquet comprenant 59 mesures au total. Parmi celles-ci, 36 nécessitent des modifications législatives, qui sont regroupées dans un acte modificateur unique. Plus de 90 % du volume des allègements concernent les dépenses, dont une grande partie des subventions fédérales aux cantons et aux communes. Les mesures d'économies devraient permettre à la Confédération d'économiser environ 6,3 milliards de francs dès 2027 et 2028. Ces économies s'accompagnent toutefois d'une augmentation des dépenses, notamment dans l'armée et au niveau de la prévoyance vieillesse.

Les mesures proposées sont désastreuses dans de nombreux domaines et toucheraient particulièrement les groupes ou les secteurs vulnérables. En outre, les coupes budgétaires sont difficilement justifiables sur le plan démocratique, car bon nombre des mesures proposées sont le fruit de compromis politiques délicatement équilibrés. L'OSEO ne comprend pas, et encore moins soutient, que de tels acquis soient simplement supprimés sans analyse approfondie et sur la base d'une justification extrêmement lacunaire fournie par le « groupe d'expert·e·s ».

**L'OSEO rejette fermement le programme dans sa forme actuelle. Elle pourrait accepter un programme d'allègements budgétaires à trois conditions : les dépenses supplémentaires pour l'armée doivent être compensées par des recettes supplémentaires, le frein à l'endettement doit être réformé et il faut renoncer à toute réduction des dépenses au détriment des groupes vulnérables ou de la protection du climat.**

L'OSEO prend position ci-après sur les points qui lui semblent les plus importants au regard de son expérience et de ses missions. L'absence de prise de position sur un point ne signifie pas qu'elle approuve ce point.

## 2. L'essentiel en bref

**L'OSEO rejette les coupes proposées dans le programme d'allègements budgétaires 2027. Les dépenses supplémentaires pour l'armée doivent être financées par des recettes supplémentaires, le frein à l'endettement doit être réformé et il faut renoncer à des coupes.**

**L'OSEO rejette en particulier les propositions de coupes suivantes :**

- **Réduction des aides financières prévues par la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (1.5.12)**

L'OSEO est notamment active dans la prévention du chômage des jeunes et propose des camps de vacances pour les enfants et les jeunes issus de familles touchées par la pauvreté. Elle sait combien les projets extrascolaires sont importants pour le développement personnel des jeunes. **L'OSEO demande que les coupes dans les subventions destinées à l'aide extrascolaire à l'enfance et à la jeunesse soient abandonnées.**

- **Suppression des dispositions relatives à l'encouragement prévues dans la loi sur la formation continue (2.7)**

Les évolutions sociales et économiques actuelles augmentent considérablement les besoins en formation continue. **La pénurie de main-d'œuvre qualifiée**, le développement fulgurant de l'**intelligence artificielle** et la nécessité d'agir de manière durable augmentent les exigences en matière de compétences des adultes.

La suppression des aides financières de la Confédération entraînerait une réduction massive de la promotion des compétences de base. Les personnes peu qualifiées, les personnes touchées par la pauvreté et les bénéficiaires de l'aide sociale en seraient les premières victimes. **La promotion de la formation continue est donc une priorité de la politique éducative et l'OSEO s'oppose fermement à l'abrogation de la loi sur la formation continue.**

- **Réduction de la durée de versement des forfaits globaux à quatre ans**

Du point de vue économique, la réduction de la durée de versement des forfaits globaux n'est pas une mesure d'économie, mais conduit simplement à un transfert des coûts de la Confédération vers les cantons, les communes et les villes. Il est à craindre que les coûts supplémentaires dans les cantons favorisent une réduction des prestations de l'aide sociale aux réfugié-e-s. Celles-ci sont déjà nettement inférieures au minimum vital.

**Rupture avec la politique d'intégration menée jusqu'à présent :** la proposition de mettre l'accent sur l'intégration dans le monde du travail implique un changement de paradigme qui bouleverse la politique d'intégration après seulement quelques années, et ce précisément à un moment où les structures sont en place et où une tendance positive vers une intégration plus rapide et durable dans le monde du travail se dessine depuis l'introduction de l'Agenda intégration Suisse (AIS).

**L'objectif d'intégrer les réfugié-e-s sur le marché du travail dans un délai de trois ans est irréaliste**, comme le montre l'expérience acquise avec les prescriptions de l'AIS. Une intégration durable dans la vie active nécessite des connaissances linguistiques et des qualifications suffisantes pour permettre aux personnes concernées de sortir durablement de l'aide sociale. Si l'on fait des économies au début du processus d'intégration, ce sont tant les réfugié-e-s que la société qui en subiront les conséquences négatives. Le consensus sur les objectifs et les instruments de l'AIS repose également sur cette constatation.

**L'OSEO rejette catégoriquement la réduction à quatre ans de la durée des forfaits globaux.**

### 3. Réduction des aides financières prévues par la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (1.5.12)

L'OSEO n'est pas d'accord avec les différentes réductions de subventions, en particulier en ce qui concerne l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes, qui contribue de manière importante au développement du travail avec les enfants et les jeunes. Il est important que la Confédération continue à soutenir des projets innovants visant à favoriser la participation des enfants et des jeunes ou à répondre aux besoins des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers. Les organisations de jeunesse telles que les scouts, les Unions chrétiennes et bien d'autres encore vivent d'un engagement bénévole important et ont besoin du soutien de la Confédération.

L'OSEO est notamment active dans la prévention du chômage des jeunes et propose des camps de vacances pour les enfants et les jeunes issus de familles touchées par la pauvreté. Elle sait combien les activités extrascolaires sont importantes pour le développement personnel des jeunes. **L'OSEO demande que les aides financières destinées à l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes ne soient pas réduites.**

### 4. Suppression des dispositions relatives à l'encouragement prévues dans la loi sur la formation continue (2.7)

Le programme d'allègements budgétaires 2027 propose notamment de supprimer la loi sur la formation continue. L'OSEO considère cette proposition comme totalement irréaliste d'un point de vue économique et démocratique, car vouloir supprimer la loi sur la formation continue en période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de développement rapide dans le domaine de l'intelligence artificielle est tout à fait irresponsable.

La loi sur la formation continue est un jalon important de la politique éducative. Elle n'a été introduite qu'en 2017, après plusieurs années de travail et sur la base d'un large consensus politique. Dans le domaine des **compétences de base des adultes**, cette loi constitue le fondement d'une promotion partenariale entre la Confédération et les cantons. Sur la base de cette loi, des structures de promotion indispensables à l'amélioration des compétences de base ont pu être mises en place et appliquées avec succès ces dernières années.

Les évolutions sociales et économiques actuelles augmentent considérablement les besoins en formation continue. **La pénurie de main-d'œuvre qualifiée**, le développement rapide de **l'intelligence artificielle** et la nécessité d'agir de manière durable renforcent les exigences en matière de compétences des adultes. Dans le même temps, la participation à la formation continue reste en deçà du niveau d'avant la pandémie. En outre, l'écart entre les personnes hautement qualifiées et celles peu qualifiées s'est considérablement creusé. **La promotion de la formation continue est donc une priorité de la politique éducative.**

Dans une prise de position sur les compétences de base<sup>1</sup> ainsi que sur l'intelligence artificielle et le nouveau monde du travail<sup>2</sup>, l'OSEO souligne l'importance de la formation continue, qui doit également être soutenue par la Confédération. La suppression des aides financières fédérales entraînerait une réduction massive de la promotion des compétences de base. Ce sont surtout les personnes peu qualifiées, les personnes touchées par la pauvreté et les bénéficiaires de l'aide sociale qui en souffriraient. **L'OSEO rejette donc fermement l'abrogation de la loi sur la formation continue.**

---

<sup>1</sup> [Prise de position sur les compétences de base en Suisse Nov.22.pdf](#)

<sup>2</sup> [2024\\_08\\_19\\_OSEO-Prise de position-IA.pdf](#)

## 5. Réduction de la durée du versement des forfaits globaux (2.17)

Environ 15 % des économies totales du budget fédéral doivent être réalisées en réduisant à quatre ans la durée du versement des forfaits globaux ; il s'agit là du poste le plus important du programme d'allègements budgétaires. Du point de vue de l'OSEO, la mesure prévue n'est ni appropriée ni efficace. **Elle ne représente pas une véritable économie, mais un transfert des coûts vers les cantons, les villes et les communes**, avec des conséquences négatives importantes pour le travail d'intégration et les personnes concernées. Conséquences : les dépenses de l'aide sociale au niveau cantonal et communal augmenteront, la pression sur les prestations déjà faibles de l'aide sociale aux réfugié-e-s s'accroîtra, les enfants et les jeunes se retrouveront de plus en plus souvent dans des situations précaires, ce qui entraînera des coûts sociaux à long terme.

L'Agenda intégration Suisse (AIS) a été lancé en 2019 comme un projet commun de la Confédération, des cantons et des communes et montre déjà ses premiers résultats : augmentation des taux d'activité, augmentation du nombre de diplômes obtenus, amélioration des parcours d'intégration. Cependant, l'accent mis sur une intégration professionnelle aussi rapide que possible dans un délai de trois ans est contraire au principe « un travail grâce à la formation », qui est l'un des piliers de l'AIS. En effet, une intégration durable nécessite du temps, des connaissances linguistiques et des qualifications. Un objectif purement à court terme compromet les progrès réalisés jusqu'à présent. Ce revirement est d'autant plus absurde qu'il intervient à un moment où le système actuel commence à porter ses fruits et où des évaluations fiables seront bientôt disponibles.

**L'objectif d'intégrer les réfugié-e-s sur le marché du travail dans un délai de trois ans est irréaliste**, comme le montre l'expérience acquise avec les objectifs de l'AIS. Une intégration durable dans le monde du travail nécessite des connaissances linguistiques et des qualifications suffisantes pour permettre aux personnes concernées de ne plus dépendre de l'aide sociale. En effet, les réfugiés qui occupent des emplois peu qualifiés ou à temps partiel n'ont souvent pas assez d'argent pour vivre, ce qui laisse présager une augmentation du nombre de « travailleur-euse-s pauvres » bénéficiant de l'aide sociale. Si l'on fait des économies au début du processus d'intégration, ce sont les réfugié-e-s et la société qui en subiront les conséquences négatives. C'est sur cette constatation que repose le consensus sur les objectifs et les instruments de l'AIS.

**L'OSEO rejette catégoriquement la réduction à quatre ans de la durée de versement des forfaits globaux. Cette mesure est contre-productive en matière de politique d'intégration, socialement risquée et économiquement imprudente.**

## 6. Remerciements

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations.

Œuvre suisse d'entraide ouvrière



Samuel Bendahan  
Président



Caroline Morel  
Responsable Secrétariat national